



SAVIÈSE 2030

Plan directeur communal

Vision | Démarche | Axes stratégiques | Plan d'action

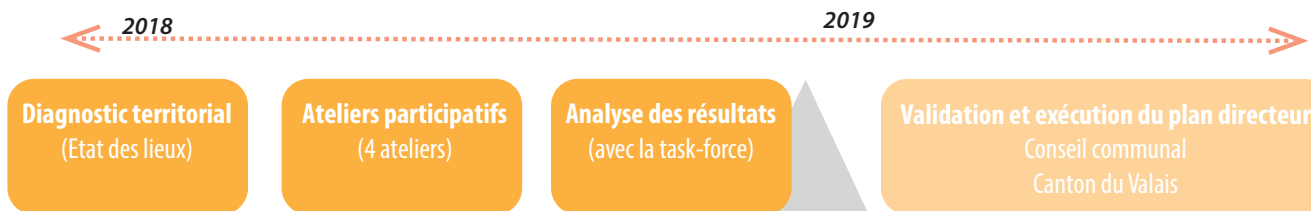
AVRIL 2019

Brochure à l'attention de la population saviésanne





LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA DEMARCHE SAVIESE 2030

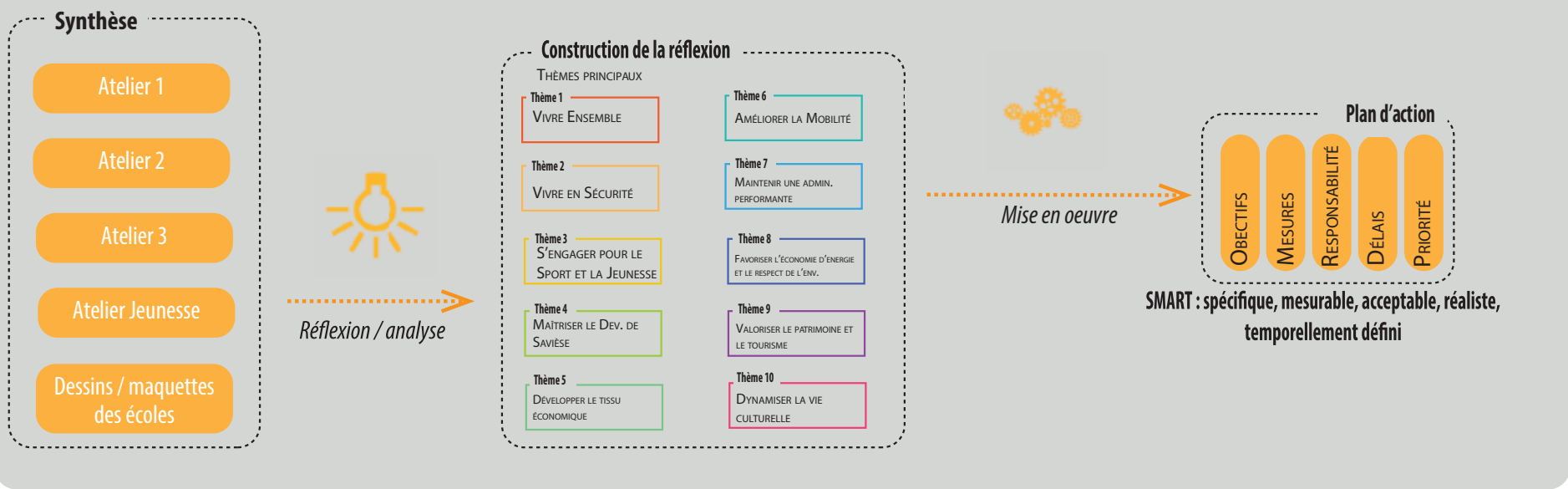


- Qualité de vie
- Mobilité et territoire
- Culture et tourisme
- Jeunesse

COMMUNICATION

- Site Internet
- Réseaux sociaux
- Tout ménage

DES ATELIERS AU PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL



MOT DU PRÉSIDENT

«**Savièse 2030**» c'est bien plus qu'un plan directeur, ce sont les contours du Savièse de demain, esquissés de manière participative, en collaboration avec sa population.

Cette vision partagée ainsi que le plan d'action qui en découle, serviront de précieux fil rouge au Conseil communal, dans son travail et dans sa planification générale, afin que Savièse devienne ce que sa population souhaite.

Merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ce projet commun et passionnant... maintenant place à la réalisation des différentes mesures.





Vivre
ensemble

1

Objectif: assurer le maintien d'une dynamique collective et favoriser l'émergence de synergies intergénérationnelles





1. VIVRE ENSEMBLE

1.1 Animations / manifestations *////*

1.2 Infrastructures: équipements / grands projets *////////*

1.3 Qualité / innovation *////*

- 1 Priorités 2019 - 2022
- 2 Priorités 2023 - 2026
- 3 Priorités 2027 - 2030





1.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

1 Dynamiser l'ambiance des villages: festivals, fêtes populaires

Sur proposition des citoyens , des sociétés locales et de la «jeunesse saviésanne», il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux évènements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune.

Responsabilité: sociétés locales, société de développement et commune

1 Favoriser et encourager le bénévolat auprès des personnes retraitées

Afin de mieux intégrer les «seniors» aux projets communaux, la commune établit une liste de volontaires bénévoles et se chargera de l'actualiser annuellement. En fonction des projets en cours et des données renseignées, chaque personne répondant aux critères pourra être contactée pour participer au développement du projet.

Responsabilité: commune

1.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS



1 Favoriser la participation citoyenne aux décisions et projets communaux

Avec Savièse 2030, la commune a souhaité co-construire sa feuille de route communale. A l'avenir, ce processus participatif sera reconduit à travers des ateliers, workshops, séances d'information et/ou via les nouveaux outils digitaux: site web et application. L'exécutif utilisera ces soirées pour présenter des projets et informer sur des changements importants.

Responsabilité: commune

2 Favoriser les échanges intergénérationnels

Afin de garantir des échanges intergénérationnels de qualité, les organisateurs d'événements veilleront à attribuer un rôle à chacun, jeunes et moins jeunes, dans l'organisation d'un rassemblement.

Responsabilité: organisateur d'événements (jeunesse, bénévoles, sociétés locales)

1.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

2 Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »

A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal.

Responsabilité : commune, villages

2 Inventaire commercial pour « les centres » de la commune

La commune s'engage à inventorier et répertorier l'ensemble des commerces et services disponibles de chaque « centre » et à les communiquer à ses citoyens.

Responsabilité : SD, commune



1.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS



2

Réflexion pour la création d'un campus intergénérationnel

Les ateliers ont fait ressortir le besoin de maintenir des liens intergénérationnels. Ceux-ci seront maintenus grâce aux actions menées dans le cadre d'organisation d'événements, mais également en tenant compte de la nécessaire mixité intergénérationnelle au sein d'espaces aménagés : espaces de rencontres, lieux publics, nouveaux quartiers résidentiels.

Responsabilité : commune + aménagistes / urbanistes

1

Réflexion pour le développement de lieux de rencontres « hors-centre » : les hauts de la commune / Binii, etc.

Plusieurs propositions citoyennes ont été identifiées lors des ateliers. Dans le cadre du travail des commissions communales, une étude de faisabilité sera réalisée puis analysée afin de planifier le développement de lieux à moyen terme. L'analyse de la mutation des hauts de Savièse en quartier résidentiel entre dans ce travail.

Responsabilité : commune

1

Développer le projet St-Germain centre pour créer un nouveau lieu central

Le projet St-Germain centre est déjà lancé. La commune s'engage à poursuivre la communication dédiée à l'avancement du projet et assure sa concrétisation selon le calendrier annoncé.

Responsabilité : commune + investisseurs / partenaires





1.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS



1 Plan de cohésion sociale et réflexion stratégique pour la localisation des structures pour les enfants

La mixité sociale est un enjeu pour les territoires. La commune de Savièse s'engage à planifier le développement d'infrastructures de qualité pour les aînés comme pour les plus jeunes, avec cohérence et pertinence. Cela implique de réfléchir à l'optimisation des structures existantes et à la localisation de nouvelles structures spécialisées et/ou mixtes. Les choix doivent être pesés et des mesures doivent permettre de garantir la mixité sociale dans les villages.

Responsabilité: commune + expertise externe

1 Planifier les structures (besoins, capacité) et établissements nécessaires à la population (vieillesse de la population / attractivité pour les familles)

L'évolution démographique de la commune de Savièse est proche de celle des villes du Canton. Il s'agit de tenir compte de cette évolution et de planifier rapidement les besoins pour adapter l'offre à la demande et permettre à la fois le maintien de la population vieillissante et l'attraction de nouvelles familles. Cette réflexion doit être intégrée (phase d'analyse des besoins) à l'élaboration du plan de cohésion sociale ci-dessus.

Responsabilité: commune



1.3 QUALITÉ / INNOVATION

2 Améliorer la communication à l'attention des nouveaux arrivants: cycle de conférences

La démarche citoyenne a fait ressortir des «frustrations» auprès des nouveaux arrivants qui souhaitent être encore «mieux intégrés». Dès lors, la commune s'engage à mettre en place un plan de communication spécifique (courrier, mailing, rubrique sur le site web) et favorisera leur intégration via des invitations à des séminaires, conférences et autres ateliers citoyens.

Responsabilité: commune et partenaires locaux

1 Programme d'attractivité pour les nouveaux arrivants / familles

La commune réfléchit à compléter son programme d'animation par des événements permettant aux nouveaux arrivants d'entrer en contact avec les «anciens». Un sondage auprès des citoyens arrivés depuis moins de 5 ans pourrait être réalisé pour identifier les souhaits et proposer au minimum une rencontre annuelle.

Responsabilité: commune

1.3 QUALITÉ / INNOVATION



2 Programme de parrainage pour les nouveaux arrivants: guide d'accueil

Afin de structurer l'information, la commune s'engage à réfléchir à la mise en place d'un programme de parrainage incluant un «guide d'accueil» et des invitations aux manifestations phares de la commune.

Les coordonnées d'un interlocuteur local à disposition pour toute question organisationnelle seront communiquées.

Responsabilité: commune

2 Développement de synergies entre les acteurs sociaux-culturels de la commune

Les interlocuteurs doivent être clairement identifiés et les buts suivis accessibles à tous.

Responsabilité: sociétés locales + animateur «socio-culturel» (coordinateur)

2 Développer une politique des aînés

Pour viser la cohérence des actions menées: animations, aménagements, projets ponctuels, il est nécessaire que la commune formalise un document stratégique qui identifie clairement les objectifs à court, moyen et long terme, et les actions / projets à réaliser.

Responsabilité: commune + bureau externe

2

Vivre
en sécurité



Objectif: garantir la sécurité sur le territoire communal en anticipant les risques naturels et en tenant compte des vulnérabilités sociétales





2. VIVRE EN SÉCURITÉ

2.1 Animations / manifestations

2.2 Infrastructures: équipements / grands projets ///

2.3 Qualité / innovation ////

- 1 Priorités 2019 - 2022
- 2 Priorités 2023 - 2026
- 3 Priorités 2027 - 2030



2.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

Pas de proposition issue de la démarche.



2.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

2 Amélioration du réseau routier pour diminuer les risques pour les piétons

La sécurité des piétons est un enjeu prioritaire pour la commune. En ce sens, le service technique tient à jour un inventaire des « points noirs » du territoire et planifie les améliorations nécessaires : équipements de protection, équipements de signalisation, etc.

Responsabilité : commune

3 Réduire le trafic dans les villages de Roumaz et de St-Germain pour augmenter la qualité de vie et la sécurité des riverains et usagers

Cet aspect est en lien avec le plan de mobilité communal et le projet d'agglomération Valais Central. Ces deux « pôles » seront traités en priorité dans le plan stratégique.

Responsabilité : commune

2.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS

2

Vivre
en sécurité

1 Poursuivre l'entretien et le développement de l'éclairage public et de la signalétique

La commune dispose d'ores et déjà d'un plan d'entretien et de développement de l'éclairage public et de la signalétique sur son territoire. Elle s'engage à poursuivre les améliorations effectuées et à tenir compte des éléments de durabilité et d'efficacité énergétique.

Responsabilité: commune + services techniques

2.3 QUALITÉ / INNOVATION

1 Organiser les permanences de la police dans la commune

Pour répondre aux besoins des citoyens et en particulier des familles, la commune s'engage à planifier des permanences des services de police sur son territoire.

Responsabilité: police communale

1 Renforcer la sécurité des piétons

La commune s'engage à effectuer une veille et à réfléchir au développement de projets pilotes pour renforcer la sécurité des piétons sur son territoire.

Responsabilité: commune

1 Poursuivre la mise en place par étape des zones 30 km/h dans les quartiers résidentiels

La commune veille à la mise en application des décisions sur la base des documents existants (plan directeur), réalise une analyse des résultats / effets des mesures appliquées, puis communique les résultats.

Responsabilité: commune

2 Poursuivre la prévention et la protection des risques naturels

Le territoire est très étendu et les risques naturels existent : avalanches, crues, glissements de terrain, etc.

La commune est consciente des risques, identifie les zones à risques et les processus « de gestion de crise » et poursuit ses actions de communication, prévention et d'entretien ou de développement d'ouvrages de protection, si nécessaire.

Elle peut également réfléchir, avec les services du Canton, à la mise en place d'outils d'information et de mesures de sécurité « innovantes », si possible.

Responsabilité: commune, EMCC

3

S'engager
pour le sport
et la jeunesse



Objectif : entretenir le dialogue avec les jeunes et cultiver une dynamique socio-économique pour favoriser l'engagement des jeunes et leur participation aux manifestations et projets communaux. D'autre part, des réflexions visant à réaliser de nouveaux équipements répondant à des besoins avérés seront menées





3. S'ENGAGER POUR LE SPORT ET LA JEUNESSE

3.1 Animations / manifestations ///

3.2 Infrastructures: équipements / grands projets ////

3.3 Qualité / innovation ///

1

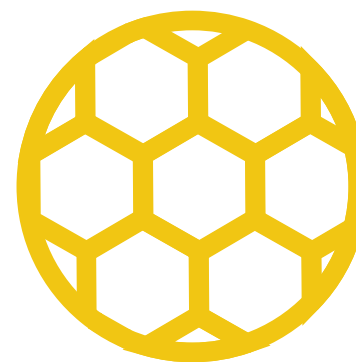
Priorités 2019 - 2022

2

Priorités 2023 - 2026

3

Priorités 2027 - 2030





3.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

1 Programme d'animation «Jeunesse» : événements vins, bal

L'atelier «Jeunesse» combinée aux ateliers citoyens a permis d'identifier plusieurs types de manifestations qui sont importantes pour la relève saviésanne. Avec leur animateur socio-culturel, ils doivent désormais formaliser, promouvoir et concrétiser leur programme d'animation.

Responsabilité : jeunesse saviésanne, animateur socio-culturel

2 Stratégie de dynamisation de la place de Binii : cinéma plein air, concert

Dans le cadre des commissions communales, des études préliminaires seront réalisées afin de proposer une stratégie de dynamisation des places stratégiques de la commune (spécifiquement à Binii). L'objectif à moyen terme est d'organiser des manifestations thématiques, en tournus, pour encourager la participation et la diversité.

Responsabilité : sociétés locales, commune, acteurs économiques

3.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS



1 Engagement d'un animateur socio-culturel

Cette mesure est une nécessité pour coordonner les actions communales entre tous les acteurs: associations, Jeunesse, entreprises locales, etc.

Responsabilité: commune



3.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

2 Plan de développement des espaces « enfants » : places de jeux / équipements sportifs

La commune identifie et répertorie tous les équipements dédiés aux enfants, par catégorie d'âge, prend soin d'identifier les besoins et planifie l'entretien et le développement de nouveaux équipements adaptés aux réalités démographiques.

Responsabilité : commune

2 Aménagement place de Binii : camping, parking, bornes vélos, plage

Cet aspect doit être intégré à la stratégie de dynamisation des places stratégiques de la commune. Le focus est mis sur les aménagements nécessaires et indispensables aux futurs usages de cette / ces places.

Responsabilité : commune

3.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS

3

S'engager
pour le sport
et la jeunesse

1 Création d'un « espace Jeunesse »: cave / local = lieu de rendez-vous et d'animation socio-culturelle

Avec l'engagement d'un animateur socio-culturel et le développement d'un programme d'animation, il est nécessaire de proposer un lieu de vie de la jeunesse. Ce lieu est mis à disposition par la commune sous réserve de son entretien et du respect de consignes claires.

Responsabilité: commune

3 Réflexions pour la réalisation d'une « zone ludique » INDOOR

Suite aux propositions des jeunes, une réflexion pourra être menée par une commission communale, afin d'analyser la faisabilité et les caractéristiques d'une « zone ludique » indoor. Un sondage, une « étude de marché », un benchmarking pourront être réalisés pour justifier le projet.

Responsabilité: commune

2 Développement de l'offre des activités sportives : patinoire, curling, via ferrata, grimpe,...

Après avoir réalisé un inventaire de l'offre, une commission communale pourra réfléchir aux besoins spécifiques et proposer des idées innovantes ou classiques pour compléter l'offre communale.

Responsabilité: commune



3.3 QUALITÉ / INNOVATION

1 Maintenir des ateliers participatifs (1 / an) avec les jeunes pour évaluer les mesures mises en place: suivi de projets

Au regard de l'intérêt et de l'engagement des jeunes, la commune souhaite entretenir cette dynamique et proposer des ateliers annuels pour que les jeunes puissent continuer à s'exprimer, mais également pour leur offrir une scène (vitrine) pour présenter leurs projets et réalisations.

Responsabilité: commune, animateur socio-culturel

2 Réflexion sur l'usage des places / pôles stratégiques de la commune: multifonctionnalité, etc.

Afin de conserver une cohérence au niveau du développement urbain et sportif du territoire, une réflexion stratégique pourra être menée pour vérifier la complémentarité / diversité des pôles.

Responsabilité: commune

3.3 QUALITÉ / INNOVATION

3

S'engager
pour le sport
et la jeunesse

1 Réflexion et mise en place du label « Commune en Santé »

A l'instar de plusieurs communes voisines, la commune de Savièse souhaite s'engager dans le processus de labélisation « Commune en Santé ». Une commission communale se chargera de l'information / communication au sujet de la démarche, et veillera à l'avancement du projet: réalisation et controlling.

Responsabilité: commune

4

Maîtriser le développement de Savièse



Objectif: garantir un développement équilibré et harmonieux du territoire en tenant compte des spécificités territoriales et des réalités villageoises





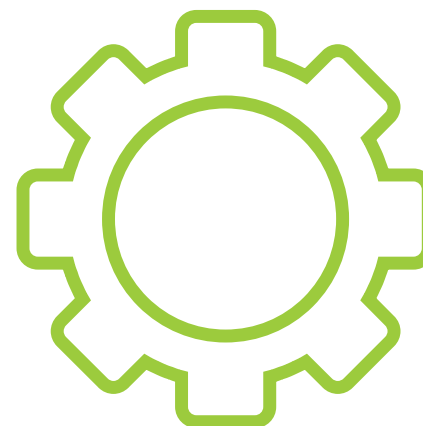
4. MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE SAVIÈSE

4.1 Animations / manifestations

4.2 Infrastructures: équipements / grands projets 

4.3 Qualité / innovation

-  1 Priorités 2019 - 2022
-  2 Priorités 2023 - 2026
-  3 Priorités 2027 - 2030





4.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

Pas de proposition issue de la démarche.



4.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

1 Planification intercommunale de développement du territoire

Dans le cadre de l'Agglo Valais Central, la commune a engagé des réflexions: workshops, ateliers, études pour analyser son potentiel de développement: fusion, plan de zones, etc.

Responsabilité: commune





4.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS



- 2** **Réflexion sur le développement d'écoquartier(s) : projet pilote**

Dans le cadre de sa planification globale, la commune pourra réfléchir à intégrer des propositions d'écoquartiers. Des analyses benchmark pourront être réalisées pour mieux caractériser ces projets et vérifier la faisabilité et les impacts sur le territoire communal.

Responsabilité: commune

- 2** **Planification spécifique des « coeurs » de village**

En amont de sa planification globale, la commune entend organiser l'aménagement (entretien, rénovation, restructuration) de ses « coeurs » de village, en respectant les dimensions sociales, environnementales, architecturales et économiques.

Responsabilité: commune + bureau externe

- 1** **Maintien et création d'espaces verts dans le tissu villageois et maintien de la densification urbaine**

Dans le cadre de sa planification globale et de la révision du PAZ, la commune travaillera en priorité sur ces éléments afin de garantir la qualité de vie décrite et souhaitée par ses citoyens.

Responsabilité: commune + bureau externe



4.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS



- 1** Anticiper la requalification des villages : équilibre, âme, accès

Afin de garantir la qualité de vie, la commune s'engage à anticiper / planifier la requalification de ses villages. Un inventaire des bâtiments ainsi qu'un inventaire du patrimoine bâti doivent être réalisés et fixeront certaines règles, dans le but de sauvegarder, valoriser et promouvoir le bâti communal et ses spécificités.

Responsabilité : commune et SBMA

- 2** Plan d'entretien, d'amélioration et de valorisation des infrastructures existantes et création d'un fonds pour la rénovation en zone village

Cette mesure est complémentaire de la planification globale des centres de village et vise le maintien du patrimoine bâti. La commune pourra mettre en place un règlement visant à attribuer des subventions pour la rénovation.

Responsabilité : commune

- 1** Planification et intégration de zones d'intérêts publics

Cette mesure est à intégrer à la planification globale et doit permettre le développement de projets d'envergures sur le territoire, en cohérence avec la vision de développement proposée dans le cadre de « Savièse 2030 ».

Responsabilité : commune

4.3 QUALITÉ / INNOVATION

Pas de proposition issue de la démarche.

5

Développer
le tissu
économique



Objectif: encourager et faciliter l'implantation d'entreprises et start-up innovantes afin de diversifier et redynamiser le tissu économique local





5. PLANIFIER ET ORGANISER LE DÉV. DU TISSU ÉCONOMIQUE

5.1 Animations / manifestations /

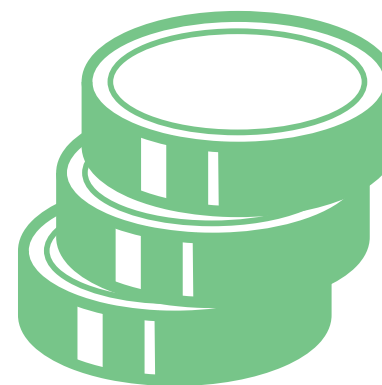
5.2 Infrastructures: équipements / grands projets /

5.3 Qualité / innovation ////

1 Priorités 2019 - 2022

2 Priorités 2023 - 2026

3 Priorités 2027 - 2030





5.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

2 Marché hebdomadaire / artisanal

Afin de valoriser les acteurs locaux et pour répondre à des besoins de la population (légumes bio, vrac, produits naturels), les citoyens suggèrent d'organiser un marché artisanal hebdomadaire. La commune pourra faciliter son organisation et prévoir une «phase test» pour vérifier que toutes les parties prenantes jouent le jeu : exposants et citoyens.

Responsabilité: commerçants, producteurs locaux



5.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

3 Centralisation des services : étude de faisabilité pour un « leisure center »

Suite aux propositions de la Jeunesse, la commune analysera la faisabilité d'un « leisure center » sur son territoire et communiquera sur les résultats de l'étude afin de justifier sa décision.

Responsabilité: commune

5.3 QUALITÉ / INNOVATION

1 Plan de sensibilisation à la consommation locale

Il ressort que les produits locaux sont sous valorisés sur la commune. La commune et quelques partenaires pourront travailler sur la mise en place d'un plan de sensibilisation / communication pour « manger local » : création d'un flyer et organisation de soirées d'information.

Responsabilité : commune et partenaires économiques

2 Réflexion pour la création d'une coopérative associative

Si l'intérêt est marqué pour « manger local », la commune s'engage à initier la réflexion (soutien organisationnel ou financier) pour la création d'une coopérative locale : études de marché, business plan, etc.

Responsabilité : commune



5.3 QUALITÉ / INNOVATION

5

Développer
le tissu
économique

1

Modification du plan de zones (PAZ) : Intégration de nouvelles zones d'activités pour accueillir des entreprises

Afin de garantir l'attractivité de son territoire, la commune révisé son plan de zones et identifie des zones à haut potentiel pour accueillir de nouvelles activités, dans le respect de l'environnement et des zones existantes.

Responsabilité: commune, aménagistes

2

Conditions économiques cadre pour favoriser l'implantation et la création d'entreprises ainsi que la création d'emplois

En complément de la révision du plan de zones, la commune élabore et formalise un règlement (charte) pour faciliter l'implantation et la création de nouvelles entreprises sur le territoire. Un soutien financier et/ou des avantages fiscaux pourraient être étudiés.

Responsabilité: commune

6

Améliorer
la mobilité



Objectif: optimiser les déplacements inter-villages, encourager les mobilités et cultiver l'art du changement d'habitudes afin de maintenir le niveau de la qualité de vie





6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ

6.1 Animations / manifestations

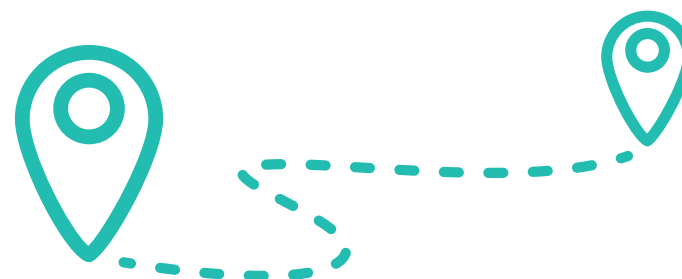
6.2 Infrastructures: équipements / grands projets **////**

6.3 Qualité / innovation **///**

1 Priorités 2019 - 2022

2 Priorités 2023 - 2026

3 Priorités 2027 - 2030





6.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

Pas de proposition issue de la démarche.



6.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

1 Plan de mobilité communal

Il s'agit d'une proposition prioritaire pour les citoyens comme pour la commune afin de désamorcer certains conflits et pour obtenir une vision globale et à long terme de son développement modal et multimodal. L'élaboration de ce plan devra être accompagnée d'une communication spécifique.

Responsabilité: commune, bureau externe, service cantonal de la mobilité

1 Augmenter l'offre en bus de nuit

Cette proposition issue de la Jeunesse doit être envisagée par la commune pour permettre aux jeunes d'être plus autonomes en transports publics. Les besoins sont à préciser (sondage), et plusieurs types de solutions pourront être apportées.

Responsabilité: commune



6.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS



2 Favoriser la mobilité douce inter-villages et dans les quartiers

Afin de garantir la sécurité et de minimiser le trafic, la commune souhaite s'engager dans un processus de sensibilisation à la mobilité douce qui doit permettre à moyen terme de faire évoluer les habitudes et les mentalités. Des campagnes d'information et des « phases test » pourront être mises en place.

Responsabilité : commune

1 Encourager l'usage de E-Bike

La commune pourra proposer des subventions à l'achat de e-bike. La circulation et découverte du territoire en e-bike seraient facilitées, et la communication en ce sens pourrait être réalisée avec la société de développement.

Responsabilité : commune, Valais roule, société de développement

1 Réseau routier performant et entretenu

Tout en poursuivant son objectif de sensibilisation à la mobilité douce et aux autres modes de transports, la commune s'engage à poursuivre l'entretien et le développement de son réseau routier.

Responsabilité : commune

6.3 QUALITÉ / INNOVATION

2 Réflexion pour la mise en place de SmartShuttle / navettes pour faciliter les liaisons inter-villages

Dans le cadre d'une commission communale existante, une réflexion sur les solutions liées à la mobilité inter-villages sera menée. Des « phases test » pourront être réalisées.

Responsabilité: commune, Canton

2 Ouverture sur les nouvelles technologies, les moyens de transport alternatifs à la voiture et la mobilité du futur (devenir un territoire mobility lab')

La commune effectue une veille et développe des synergies / partenariats avec les écoles (HES-SO, EPFL) / services cantonaux pour devenir un « mobility lab » et ainsi pouvoir participer à des projets de recherche et projets pilotes.

Responsabilité: commune, écoles, Canton



6.3

QUALITÉ /
INNOVATION

2

Exemplarité de la commune dans la création d'un parc de véhicules électriques et/ou hybrides

La commune s'engage à mettre en place un parc de véhicules électriques et/ou hybrides pour ses services.

Responsabilité : commune



Maintenir
une administration
performante

7



Objectif: garantir la mise en oeuvre du processus d'amélioration continu initié par la certification Valais Excellence et planifier les investissements à long terme pour garantir le développement de projets qualitatifs





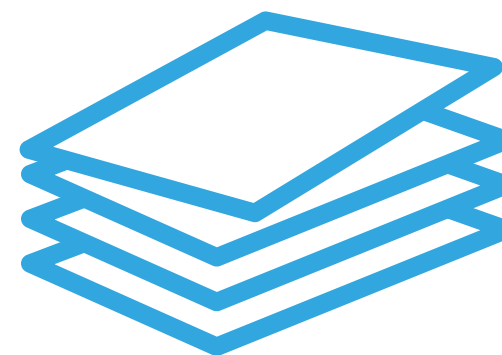
7. MAINTENIR UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE ET FACILITANT L'ACCÈS À L'INFORMATION

7.1 Animations / manifestations

7.2 Infrastructures: équipements / grands projets

7.3 Qualité / innovation ///

- 1** Priorités 2019 - 2022
- 2** Priorités 2023 - 2026
- 3** Priorités 2027 - 2030



7.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

Pas de proposition issue de la démarche.



7.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

Pas de proposition issue de la démarche.

7.3 QUALITÉ / INNOVATION

- 1** Programme Valais Excellence
La commune s'est engagée dans le processus Valais Excellence pour garantir à ses citoyens une gestion optimisée de ses processus de management et ainsi gagner en efficacité dans ses démarches quotidiennes.
Responsabilité : commune
- 1** Plan de communication clair et défini
La commune a mis à jour ses outils de communication : site web par exemple et doit poursuivre avec l'ensemble des outils à sa disposition : newsletter, mailing, courrier, application, etc. Elle doit également prendre soin de se coordonner avec ses partenaires : SD, Baladin, etc.
Responsabilité : commune
- 1** Plan de financement stable avec planification à 10 ans des investissements
La commune s'engage à garantir une gestion financière exemplaire et une planification à long terme.
Responsabilité : commune



Favoriser l'économie
d'énergie et le respect
de l'environnement

8

Objectif: sensibiliser la population à l'importance de la thématique énergétique et à la protection du paysage et de l'environnement





8.

FAVORISER L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, LE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 Animations / manifestations ///

8.2 Infrastructures: équipements / grands projets ///

8.3 Qualité / innovation ///

1

Priorités 2019 - 2022

2

Priorités 2023 - 2026

3

Priorités 2027 - 2030





8.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

- 2** Programme de sensibilisation de la population
Dans son plan de communication, les différentes thématiques prioritaires seront intégrées: mobilité, énergies, risques naturels, gestion des déchets, etc.
Responsabilité: commune
- 1** Politique communale d'information sur le tri des déchets
Dans son plan de communication, la commune intègre et priorise les informations liées au tri des déchets: flyer et brochures sont édités pour accompagner les usagers.
Responsabilité: commune
- 1** Concept de tri des déchets durant les manifestations
Afin d'encourager la prise en compte de cette thématique dans les diverses manifestations locales, la commission communale réfléchira à l'élaboration d'un concept de tri durant les manifestations locales d'envergure. La commune mettra à disposition des collecteurs durant les manifestations.
Responsabilité: commune



8.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

2

Plan de gestion et d'approvisionnement en eau

La commune élabore son plan de gestion / valorisation de l'eau. Elle se fixe des objectifs SMART et les communique clairement.

Responsabilité : commune

1

Plan de gestion et de développement des énergies renouvelables

La commune élabore son plan de gestion des énergies renouvelables. Elle se fixe des objectifs SMART et les communique clairement.

Responsabilité : commune



8.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS



Favoriser l'économie
d'énergie et le respect
de l'environnement

8

1

Concept global des éco-points

La commune réalise une cartographie de son territoire en localisant les éco-points actuels et réfléchit à l'extension du réseau, si besoin.

Responsabilité: commune

1

Plan communal de l'énergie : diagnostic et programme de subvention

La commune initie la réalisation de son plan énergétique en commençant par un diagnostic des bâtiments, puis une cartographie globale et des propositions d'actions. En parallèle, un règlement d'attribution de subventions doit être formalisé (avec le Canton).

Responsabilité: commune, bureau externe, Canton



8.3 QUALITÉ / INNOVATION

- 3** Offrir des bilans de consommation d'eau / d'énergie
Afin d'encourager la population à réduire ses consommations d'eau et d'énergie, la commune prévoit d'offrir la réalisation de bilans de consommation selon des critères et un règlement à formaliser.
Responsabilités: commune
- 2** Elaboration de guides pour l'usage des énergies renouvelables
Avec l'appui du Canton, la commune formalise un catalogue de « bonnes pratiques » et communiquera via des guides à l'attention des usagers.
Responsabilité: commune



8.3

QUALITÉ / INNOVATION



Favoriser l'économie
d'énergie et le respect
de l'environnement

8

2

Transition énergétique 2050: exemplarité communale

La commune s'engage à montrer l'exemple et à effectuer la veille nécessaire à la mise en place des mesures préconisées.

Responsabilité : commune

2

Encouragement à la réalisation d'infrastructures «durables»

Dans le cas de nouveaux projets d'infrastructures, la commune réfléchit à des soutiens financiers (levier, subvention) pour des citoyens qui utiliseraient les modèles préconisés.

Responsabilité: commune



Valoriser le patrimoine et le tourisme

9

Objectif: promouvoir les richesses territoriales et patrimoniales grâce à une organisation touristique professionnelle





9. VALORISER LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

9.1 Animations / manifestations *////*

9.2 Infrastructures: équipements / grands projets *//////*

9.3 Qualité / innovation *///////*

- 1 Priorités 2019 - 2022
- 2 Priorités 2023 - 2026
- 3 Priorités 2027 - 2030





9.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

2 Programme pédagogique incluant les traditions et patrimoines

Afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de l'identité et la culture locale, la commune encourage l'équipe d'enseignement à inclure dans ses programmes les dimensions suivantes: traditions, patrimoines, identité.

Responsabilité: commune

2 Repenser la structuration des offres: positionnement / packages / cartes d'hôtes et catalogues

L'attractivité touristique n'est pas optimale, faute de structuration de l'offre prioritairement. La commune encourage la SD a repenser l'offre pour les hôtes comme pour les citoyens et à réaliser d'abord un inventaire des offres existantes, puis de réaliser un catalogue structuré des offres souhaitées incluant des packages thématiques.

Responsabilité: société de développement, bureau conseil



9.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS



2 Programme de randonnées thématiques

L'activité touristique locale s'appuie sur des ressources culturelles, mais également sur des ressources naturelles. La valorisation du tourisme pédestre à travers la proposition d'un programme de randonnées thématiques est à formaliser.

Responsabilité : société de développement, accompagnateurs

1 Fédérer les acteurs du tourisme communal

Générer une prise de conscience pour le développement d'une activité touristique de qualité est nécessaire. La SD doit jouer son rôle de pilote (selon la LTour, 2014), et organiser des actions / Events pour fédérer les acteurs autour de projets communs.

Responsabilité : société de développement



9.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

- 2** Réfléchir à l'aménagement d'espaces d'été sur les hauts de la commune : plage urbaine / jobs d'été

Le pilote touristique doit travailler avec les jeunes pour élaborer un concept de valorisation estival des hauts de la commune : le projet «plage urbaine» est à creuser.

Responsabilité : société de développement, Jeunesse
- 1** Mise en place d'un inventaire du patrimoine communal

La commune finalise et/ou complète son inventaire communal et communique les principaux résultats dans le but de promouvoir son patrimoine bâti. Un guide du patrimoine pourrait être réalisé.

Responsabilité : commune, SBMA





9.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS/ GRANDS PROJETS

2 Programme d'entretien des murs en pierres sèches et de mise en eau des bisses

La commune élabore son programme d'entretien annuel et communique sur son patrimoine. Des citoyens peuvent être invités à participer à l'entretien de ce patrimoine spécifique.

Responsabilité : commune, associations locales

2 Concept « nature » pour la mise en valeur du paysage et des étangs / Bisses

Les richesses naturelles de Savièse méritent d'être structurées. L'élaboration d'un concept « nature » pourrait permettre de formaliser une vision cohérente et durable de développement de l'activité autour des principales ressources.

Responsabilité : Société de développement + bureau conseil et/ou école (HES-SO, UNIL)

1 Maintenir la structure paysagère traditionnelle qui participe à la haute qualité de vie

La commune encourage les agriculteurs et vignerons / propriétaires encaveurs à poursuivre leur activité de manière qualitative.

Responsabilité : commune, agriculteurs

9.3 QUALITÉ / INNOVATION

2 Mise en place d'une politique touristique et culturelle (vision)

Suite aux ateliers, il est important de formaliser une vision de développement «touristique et culturelle» dans le but d'identifier les objectifs prioritaires de développement: qualité de l'offre, signalétique et communication, hébergement.

Responsabilité: société de développement, bureau conseil et/ou HES-SO, UNIL

2 Optimiser l'organisation touristique et la visibilité de l'offre

Il est ressorti que le «pilote» touristique n'était pas clairement identifié. Il est donc nécessaire de définir le cahier des charges de chaque entité et de faciliter la promotion d'une offre touristique et culturelle structurée.

Responsabilité: commune, société de développement, bureau conseil

2 Programme de sensibilisation à l'activité touristique: cycle de conférences

La SD doit «animer» le territoire et planifier un programme d'événements sur son territoire.

Responsabilité: société de développement



2 Organiser l'évaluation de l'activité touristique

Avant de travailler sur la vision de demain, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la situation touristique actuelle. Une évaluation du «pilote» doit permettre d'identifier ses forces et faiblesses, et doit faciliter ensuite la prise de décisions.

Responsabilité: commune

2 Amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information

Ceci relève de l'organisation opérationnelle du pilote touristique. Les conclusions de l'évaluation doivent permettre d'optimiser le fonctionnement de l'activité (horaires, disponibilités, ressources) et la vision doit permettre de fixer des objectifs clairs.

Responsabilité: société de développement

1 Encourager le développement d'une marque territoriale: «label Savièse»

Afin de fédérer les acteurs et de créer une dynamique de territoire, la proposition de réfléchir à la création d'une marque ou d'un «label» de qualité mettant en valeur les caractéristiques identitaires de Savièse est à étudier par la commission communale.

**Responsabilité: commune, société de développement, acteurs locaux,
bureau conseil**



Dynamiser la vie culturelle

10

Objectif : diffuser et partager les richesses culturelles





10. DYNAMISER LA VIE CULTURELLE

10.1 Animations / manifestations *///*

10.2 Infrastructures: équipements / grands projets *//*

10.3 Qualité / innovation *//*

1

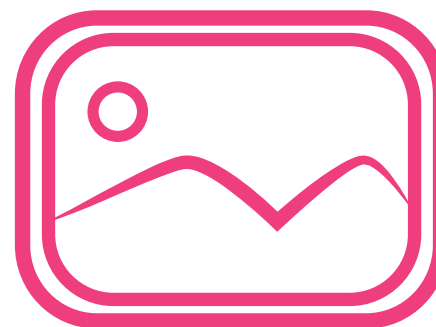
Priorités 2019 - 2022

2

Priorités 2023 - 2026

3

Priorités 2027 - 2030



10.1 ANIMATIONS / MANIFESTATIONS

2 Programme de structuration de l'offre: pass' culturel

Cette mesure est à combiner avec la structuration de l'offre touristique et doit s'appuyer sur l'inventaire des offres existantes et l'analyse de la fréquentation.

Responsabilité: commune

1 Programme d'animation culturel mixte: spectacles et balades commentées / gourmandes

La commune doit encourager et initier la réalisation d'un programme d'animation culturel.

Responsabilité : commune

1 Favoriser l'accès à la culture

La commune doit promouvoir la culture et réfléchir à un concept global favorisant l'accès à la culture aux citoyens de Savièse.

Responsabilité: commune et Culture Valais

10.2 INFRASTRUCTURES : ÉQUIPEMENTS / GRANDS PROJETS

- 2 Développer une stratégie de valorisation de la culture par le digital: application, etc.

Le digital est de plus en plus au service de la culture et des expériences à forte valeur ajoutée. Il est donc nécessaire de réfléchir à une stratégie de valorisation numérique.

Responsabilité: commune, société de développement

- 1 Mise en valeur du Château de la Soie

Perçu comme un symbole fort de la commune, le Château de la Soie doit être au coeur d'une démarche de valorisation des patrimoines saviésans.

Responsabilité: commune, société de développement

10.3 QUALITÉ / INNOVATION

2 Programme de mise en valeur de l'identité saviésanne

Après la réalisation d'un inventaire des offres et d'un diagnostic touristique, le pilote touristique doit intégrer à sa vision de développement un programme de mise en valeur de l'identité saviésanne.

Responsabilité : commune, société de développement

1 Encourager la création de la Fondation pour le patrimoine de Savièse

Afin de dynamiser l'offre culturelle, un partenaire pourrait soutenir et coordonner les actions de la SD et encourager ainsi le développement et la promotion de l'offre culturelle globale. Une Fondation apportera une meilleure visibilité et pourra prétendre plus facilement à des aides au développement.

Responsabilité : commune, fondation (association)